

ARRETE N° 23/2023

RUE BARREE - INSTALLATION D'UN PANNEAU STOP RUE DE VALETTE

Le Maire de la Commune de Saint Julien sur cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°22/2023 du 15 Mai 2023 modifiant le schéma de circulation rue de Valette,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'implantation d'un panneau STOP et de la matérialisation de celui-ci au sol par la création d'une bande de peinture blanche, la circulation sera interdite le 17 Mai 2023 de 13h à 16h, rue de Valette du n° 1 au n°6.

Article 2 : Le stationnement sera interdit du n° 1 au n°6 rue de Valette le 17 Mai 2023 de 8h à 16h.

Article 3 : Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier. Monsieur le Maire et la brigade de gendarmerie seront chargés du présent arrêté.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 15/05/2023

Le Maire,

Romain SOURIOUX



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE SAINT-JULIEN-SUR-CHER' around the top and 'LOIR-ET-CHER' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a cross.